



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Préfecture

Secrétariat général

Direction des collectivités  
territoriales  
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie  
et des enquêtes publiques

Affaire suivie par  
VERBRUGGHE Roseline  
03.84.77.71.43  
roseline.verbrughe@haute-  
saone.gouv.fr

**Compte-rendu de la commission de suivi de site du centre de stockage de déchets non  
dangereux de Vadans**

oooOooo

**Mercredi 28 janvier 2015**

ooOoo

Cette réunion présidée par M. Luc CHOUCHKAIEFF, secrétaire général de la préfecture, représentant le préfet de la Haute-Saône, s'est tenue en mairie de Pesmes et fut précédée d'une visite sur le site de Vadans à 9h.

Etaient présents :

Mme CHERRIER Isabelle, représentant le chef du SIDPC à la préfecture,  
Mme DEFOIN Francine, correspondante de l'Est Républicain,  
M. FLEURENTIN Eric, DREAL Franche-Comté, responsable de l'unité territoriale centre,  
M. GAUTHIER André, président de la communauté de communes du Val de Pesmes,  
M. GEVREY Patrick, représentant la commune de Germigney,  
M. GUYOT Laurent, représentant le SYTEVOM,  
M. HYENVEUX Daniel, représentant la DDT70,  
M. JEANGUYOT Frédéric, représentant la commune de Germigney,  
M. MAIRE Bernard, représentant la Chambre d'agriculture 70,  
M. MAITROT Jérémy, représentant l'ACCA de Vadans,  
M. MONTAZ Jacques, représentant la CPEPESC,  
Mme PERNEY Martine, directrice des collectivités territoriales et du cadre de vie à la préfecture,  
M. PIVARD Jacques, représentant FNE70,  
M. ROUSSELLE Richard, maire de VADANS,  
M. SCHIPMAN Benoît, DREAL Franche-Comté, unité territoriale centre,  
M. TARY Christophe, DGS, SYTEVOM,  
M. TISSERAND Franck, président du SYTEVOM,  
Mme VERBRUGGHE Roseline, préfecture, bureau du cadre de vie et des enquêtes publiques,

Etaient excusés :

Mme FONTAINE Laure, ADEME,  
M. TOURNAY Olivier, DDCSPP,  
M. VALNET Christophe, ARS70.

Monsieur le président ouvre la séance en remerciant les membres présents d'avoir répondu à l'invitation du préfet, ainsi que la mairie de Pesmes pour son accueil dans ses locaux.  
L'ordre du jour de la commission de suivi de site est rappelé :

I - Rapport d'inspection de la DREAL,  
II- Rapport d'activité 2013 de l'ISDND de Vadans.

Le compte-rendu de la réunion de la commission de suivi de site du 22 novembre 2013 est approuvé.

### **I – Rapport d'inspection de la DREAL**

La présentation en est faite par M. SCHIPMAN conformément aux rapports joints en annexe établis à la suite d'une première visite effectuée le 8 octobre 2014 dans le cadre du programme des visites annuelles d'inspection des établissements soumis à autorisation et qui reposait essentiellement sur la vérification du bon respect par l'exploitant des conditions de remise en état du site préalable à toute cessation définitive d'activité. L'inspection a été faite sur la partie en cours de réaménagement et a permis de constater que le chantier était à l'arrêt en raison des conditions météorologiques et que des plis et déchirures sur le géotextile étaient susceptibles d'avoir des conséquences sur la stabilité de la couche de revêtement final.

La seconde visite s'est déroulée le 21 janvier 2015 sur les deux sites (ancien CET et CSDND) afin de localiser d'éventuelles zones de glissement et de présenter à l'exploitant les mesures de suivi en post-exploitation qui s'appliqueront durant trente ans, dans le prolongement des mesures existantes. A cette occasion, un glissement de terre a été constaté au niveau de la digue nord qu'il convient de stabiliser.

Aussi, avant d'entériner les travaux de réaménagement, l'exploitant doit faire réaliser une expertise pour valider la stabilité des digues mais aussi des couvertures du site.

Un arrêté de servitudes concernant l'ensemble du site sera par ailleurs pris afin de garder en mémoire l'emprise actuelle du site.

### **II – Rapport d'activité 2013/2014 du CSDND**

La présentation en est faite par M. Laurent GUYOT conformément au document élaboré par le SYTEVOM joint en annexe et repose sur :

- les apports des ordures ménagères sur le site : 3581 tonnes d'OM ont été traitées en 2014, contre 6758 tonnes en 2013. Le dernier apport a eu lieu le 21 août 2014. Plus aucun déchet n'a été amené depuis sur le site.
- le montant des dépenses affectées au site liées à sa réhabilitation post-exploitation,

- la gestion des entrées : aucun refus d'admission sur les deux exercices (2013 et 2014) n'a été enregistré pour absence ou non conformité de CIP (certificat d'identification préalable),
- le contrôle de la stabilité des digues suite à l'installation le 7 janvier 2010 de 9 bornes de suivi en tête de digue des alvéoles 1 à 4,
- les impacts environnementaux de l'installation d'une part sur l'air par un contrôle du dégazage et des gaz brûlés, d'autre part sur les eaux par les lixiviats par un suivi piézométrique entre autres,
- la couverture finale composée d'une couche de forme et de régalage de 20 cm, un écran imperméable et de terre végétale engazonnée sur géogridde de fixation des terres.

A l'issue de l'exposé de M. GUYOT, M. TISSERAND fait part de sa grande satisfaction de fermer ce site qui ne reçoit plus de déchets depuis août 2014.

M. TISSERAND rassure les membres présents en leur confirmant qu'il n'y aura pas d'extension du site à VADANS, ni de deuxième four d'incinération à NOIDANS-LE-FERROUX. La généralisation du tri sélectif sur l'ensemble du département a permis de réduire et de mieux gérer les déchets. La capacité de 41000 tonnes de l'actuel four de l'UIOM est largement suffisante pour absorber l'ensemble des déchets restants non valorisables émis par les ménages.

M. CHOUCKAIEFF précise qu'après sa fermeture, l'ISDND de VADANS restera sous la surveillance du service de l'inspection des installations classées durant trente ans. A ce titre, les prescriptions en matière de contrôle et de surveillance de l'installation durant son activité resteront en vigueur afin d'encadrer la post-exploitation du site jusqu'à l'issue de la période trentenaire de suivi, soit jusqu'en 2044.

La commission de suivi de site se réunira à nouveau prochainement en vue de la présentation à ses membres du projet d'arrêté de cessation d'activité et de post-exploitation qui réglera la gestion des lixiviats, des eaux de ruissellement, des eaux souterraines et de surface, du biogaz sur l'ensemble du site. Le projet de servitudes qui intégrera l'ancien CET et l'actuel ISDND sera aussi présenté à cette occasion.

L'ordre du jour est épuisé, le président remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 11h30.

Le président,



Luc CHOUCKAIEFF